



Les documents présentés sont issus du fond 437 W des ADRML, Fonds de la Préfecture du Rhône, cabinet du Préfet, Administration générale du département 1935-1964, **437 W 137** Tata sénégalais de Chasselay

sources complémentaires :

Tata Sénégalais de Chasselay : les combats de Chasselay Montluzin et dans l'Ouest Lyonnais les 19 et 20 juin 1940, commentaires et recueil de témoignages, Jean Poncet, directeur honoraire du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre du Rhône

Juin 1940 : Combats et massacres en Lyonnais (comprenant « Chasselay : anatomie d'un massacre » de Baptiste Garin), Julien Fargettas, Editions du Poutan

Les photos du massacre du « Vide-Sac » sont reproduites avec l'aimable autorisation de Baptiste Garin

Le Tata Sénégalais de Chasselay

Un front illusoire et improvisé

Alors qu'ils volent de victoires en victoires, les Allemands mettent à exécution, le 5 juin 1940, le plan « Fall Rot ». Le front de la Somme est enfoncé le jour même, celui de l'Aisne 4 jours plus tard. L'armée française est en déroute, la retraite est générale, le désastre est total. Le 10 juin, l'Italie déclare la guerre à une France agonisante qui lui résiste pourtant. Les blindés allemands (groupement Kleist) déferlent dans la vallée rhodanienne sans avoir rencontré de résistance depuis Troyes. L'avancée des Allemands menace de prendre l'armée des Alpes à revers. Edouard Herriot (Maire de Lyon et président de l'Assemblée nationale) rencontre Pétain, qui vient de succéder à Paul Reynaud à la tête du gouvernement, dans la nuit du 17 au 18 juin afin d'obtenir que Lyon soit déclarée « Ville ouverte ». La décision est entérinée au matin du 18 juin, les ponts de la cité ne seront donc pas détruits et Lyon devient de fait, un passage privilégié pour le franchissement du Rhône par les Allemands afin d'accéder aux Alpes. La ruée allemande doit être contenue au nord de Lyon.

La zone de résistance concerne les communes de Caluire, Saint-Rambert, Champagne-au-Mont-d'Or, Crépieux-la-Pape, Rillieux, Sathonay-Camp, Fontaine-sur-Saône, Rochetaillée, Neuville-sur-Saône, Villevert, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Chasselay, Montluzin, Lissieux, Marcilly-d'Azergues, Lozanne, l'Arbresle, Bully, Pontcharre, Tarare.

Le général de Mesmay est en charge de l'opération avec son groupement d'armée improvisé. Il est difficile d'imaginer l'état d'esprit qui devait habiter ces hommes alors que les armées françaises sont en pleine débâcle et que la veille, le 17 juin, Pétain a annoncé qu'il fallait cesser le combat. Il s'agit certes de gagner un peu de temps, attendre les armistices mais on peut se demander pourquoi mener cette bataille. Certains élus locaux s'émeuvent, s'opposent même parfois aux préparatifs

Le 25^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais

Le 25^e régiment des tirailleurs sénégalais est un régiment d'infanterie coloniale.

Le 25^e R.T.S. lorsqu'il est créé se compose de 2923 hommes : 80 officiers blancs, 298 sous-officiers (dont 58 noirs) et 2545 caporaux et soldats (dont 512 blancs)

Le terme de « tirailleurs sénégalais » est générique et restrictif. En effet, ces « Sénégalais » sont d'origine différente, en majorité des Wolofs, des Sérères et des Bambaras. Embarqués à Dakar en décembre 1939, ils ont débarqué à Marseille le 14 du même mois avant de rejoindre Souge (vers Bordeaux) où le 25^e R.T.S. est créé en avril 1940 à partir du 2^e et du 7^e R.T.S. (formés au Sénégal).

Ce n'est pas un régiment motorisé et les armes lourdes sont tractées par des chevaux (230 animaux sont nécessaires). Il est donc peu mobile. L'armement se compose de fusils, de mortiers, de fusils-mitrailleurs, de canons anti-chars, tous assez récents et performants. Mais malheureusement pas de postes de transmissions (une carence inhérente à l'ensemble de

l'armée française). Le régiment est intégré avec son régiment frère du 26° R.T.S. à la 8° Division d'Infanterie Coloniale qui est une des composantes de l'Armée des Alpes.

Lors de la bataille de France, le troisième bataillon reste en soutien de l'armée des Alpes tandis que le premier et le deuxième bataillon sont détachés et placés en réserve du 14^e corps d'armée pour défendre le nord de Lyon (sous les ordres du capitaine Bouriand). Ils sont un peu plus de 2000 (dont 66 officiers) à rejoindre le secteur en train le 16 juin. Le 25^e R.T.S. est le pivot du système de défense très largement improvisé. Sa mission est de tenir, « sans esprit de recul », la RN 7 (secteur Tarare) et la RN 6 (secteur Chasselay).

Combats : Albigny, Caluire, Chasselay, Dommartin, Eveux, Fleurieux sur l'Arbresle, Fleurieu sur Saône, Fontaine sur Saône, Joux, Limonest, Lissieu, Lozanne, Marcy l'Etoile, Saint Martin en haut, Saint Rambert / Ile Barbe, Saint Romain de Popey, Saint Symphorien sur Coise

Les deux bataillons du 25^e R.T.S. vont être engagés dans plusieurs zones de combat et certains d'entre eux se battent encore le 24 juin. Entre le 19 et le 24 juin, près de 200 tirailleurs sénégalais du 25^e R.T.S. sont tués, beaucoup exécutés.

Exécutions : 48 à Chasselay « Vide sac », 27 à Lyon, 18 à Lentilly, 12 à Champagne-au-Mont d'Or, 8 à Lozanne, 6 à Eveux, 6 à Fleurieu-sur-Saône, 6 à Fleurieu-sur-l'Arbresle, 4 à Pontcharra-sur-Turdine, 2 à Bully et Saint-Romain de Popey, 1 à l'Arbresle, Dommartin, l'Ile Barbe, Marcy l'Etoile

Signalons l'existence de la note du colonel Nehring (chef d'Etat-Major du général Gudérián) dans laquelle ordre est donné aux troupes allemandes d'être « extrêmement sévère » à l'égard des soldats coloniaux de l'armée Française : *Il est à noter que les soldats français coloniaux ont mutilé des soldats allemands prisonniers. Envers ces soldats indigènes, toute bienveillance serait une erreur, ils sont à traiter avec la plus grande rigueur.*

750 furent emprisonnés dans la caserne de la Part-Dieu* comme 15 000 soldats français qui attendaient d'être transférés comme prisonniers de guerre en Allemagne. Mais les Allemands ne voulaient pas de noirs chez eux. Ils restent donc en France dans des « frontstalags » de la zone occupée.

On y compte en 1941 : 16 000 sénégalais, 4 000 malgaches et 2 500 indochinois. Les nord-Africains sont envoyés en Allemagne

Les conditions de détentions sont très dures mais s'améliorent en 1943 lorsque ce sont les autorités de Vichy qui se voient confier le gardiennage des camps. 52 tirailleurs sénégalais rejoindront les maquisards du Vercors après s'être évadés.

Les combats du 19 juin

Ne sont mentionnés ici que les événements qui se déroulent vers Chasselay

Les Allemands surgissent sur la RN6 au matin, il s'agit du régiment Großdeutschland, des soldats d'élite de la Wehrmacht. 4 colonnes de 5 à 600 véhicules. Ils envoient des émissaires avec un drapeau blanc mais les français abattent les messagers impliquant une réaction immédiate des Allemands. A Lissieu, les Allemands sont stoppés par les français qui ont pris position dans le **château de Montluzin** (un couvent dont les « sœurs de Nevers » ont été évacuées). Des hommes du 25^e R.T.S. soutenus par des artilleurs du 405^e R.A.D.C.A de Sathonay (4 canons de 75) détruisent trois auto-mitrailleuses et quatre chars allemands mais l'artillerie allemande déclenche un tir et la place est prise vers 15h. Les Allemands tuent ou achèvent tous les soldats africains ainsi que les blancs qui les commandent.

Le poste avancé de Lissieu s'effondre également alors qu'un peu plus loin, les défenseurs de la **ferme de la "préférence"** sont submergés à leur tour et mitraillés dans la cour de la ferme.



Les combats du 20 juin

Rejoint par une poignée d'hommes de la 3^e compagnie (15 soldats blancs et 60 tirailleurs) commandée par le capitaine Gouzy qui ont échappés au massacre de la ferme de la préférence), des éléments du 25^e occupent les hauteurs du **château du Plantin** et opposent le 20 juin une résistance désespérée. Mais les Allemands font intervenir l'artillerie et se renforcent de deux compagnies et 12 chars supplémentaires. Le combat, par trop inégal, se termine au bout de deux heures. Sur les 350 hommes qui défendent le château seuls 60 sont encore vivants : 9 blancs et 51 tirailleurs. L'honneur étant considéré comme sauf, le capitaine Gouzy accepte la reddition. Les soldats allemands séparent les prisonniers en deux colonnes successives, les blancs marchent en tête, les Africains derrière. Tous prennent le chemin en direction des Chères et au lieu-dit "**Vide-Sac**", les Allemands ordonnent aux blancs de se coucher par terre. Les Noirs doivent aller dans le champ qui jouxte la route. Ils y sont massacrés.



Après le carnage, des villageois de Chasselay se rendent sur les lieux. Deux jeunes noirs sont encore vivants et sont rapidement emportés pour être soignés. 48 corps sont enterrés par des villageois dans une fosse commune après que le maire du village les ait identifiés. Dans les jours suivants, 15 tirailleurs blessés pour la plupart et qui ont échappés aux combats et au massacre sont soignés et cachés par la population.

Le Tata : une nécropole unique en Europe



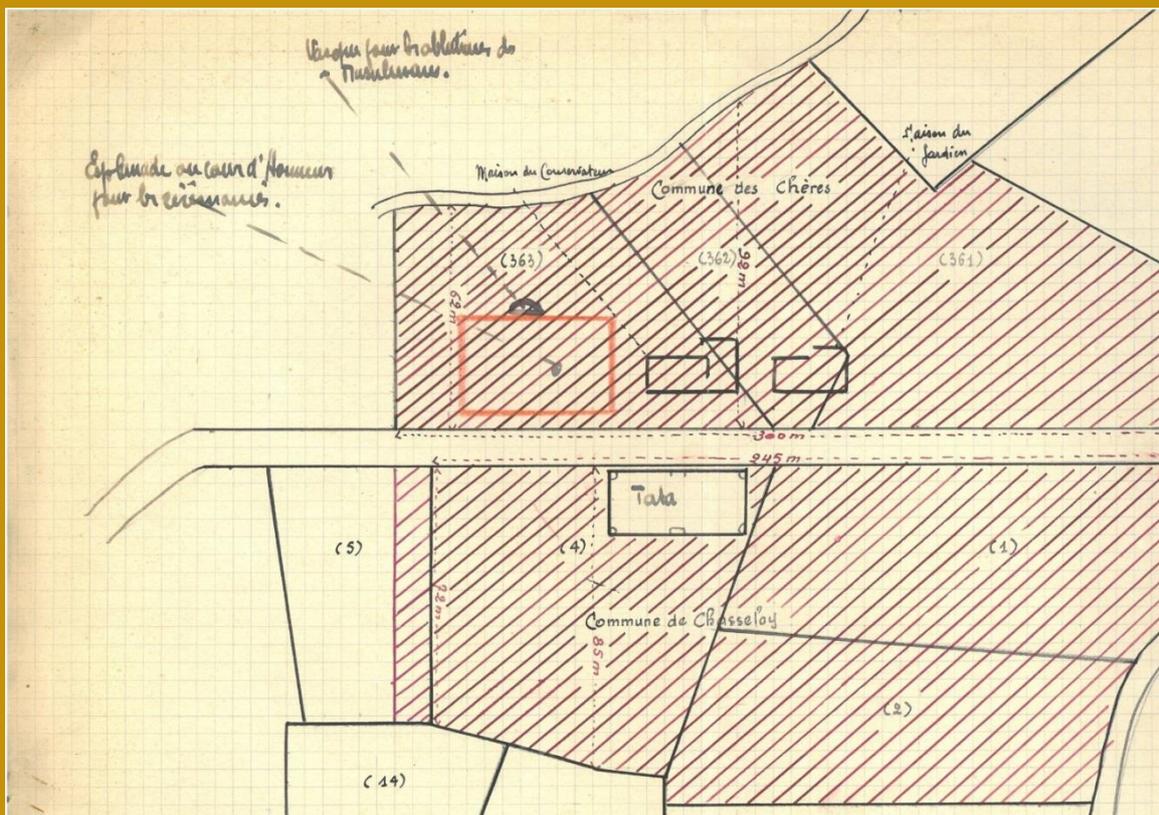
C'est sur les lieux du massacre du "**Vide-sac**", où ont été mitraillés 48 tirailleurs, que se dresse le Tata sénégalais. L'architecture est d'inspiration soudanaise. Le monument est rectangulaire, rouge, avec des murs de 2m80 et cinq pyramides quadrangulaires. Le portail est orné de huit insignes fétichistes africains. Des croix chrétiennes et le croisant de l'Islam sont représentés.

Le Tata est une "enceinte de terre sacrée où l'on inhume les guerriers morts au combat".

C'est **Jean-Baptiste Marchiani**, « Secrétaire Général de l'Office Départemental des Mutilés de guerre et Anciens Combattants et Victimes de Guerre » qui décide de rassembler les corps de 188 tirailleurs et de 5 légionnaires morts dans les combats de juin 40 au nord de Lyon, tués au combat ou exécutés (il faudra donc les déterrer).



Il achète le terrain au lieu-dit du "Vide-sac". Il ne rencontre que très peu de soutien (et même de l'hostilité notamment des agriculteurs locaux) si ce n'est le général Doyen (commandant de l'Armée des Alpes), le général Frère et Monsieur Calendou Diouf, député du Sénégal. Toutefois, il mène à bien son projet en payant de sa poche et grâce à quelques subventions, souscriptions ou dons.



TATA SENEGALAIS DE CHASSELAY

(RHONE)

En mai 1942, dans ce "Tata" érigé par Jean MARCHIANI, Secrétaire Général de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, ont été rassemblés sous son contrôle les corps des gradés et soldats du 25^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais, Morts pour la France dans les combats livrés dans ce département le 19 juin 1940.

Vendu au profit de l'Œuvre
de Conservation du Tata.

Marchiani

12 Cartes détachables

SUCCINCT HISTORIQUE DU TATA

Dévalant en direction du Sud, le 19 Juin 1940, les Colonnes blindées Allemandes atteignaient les avancés de LYON à la sortie Sud des CHÈRES.

En tête, le régiment réputé le plus dur de la Wehrmacht; aucune résistance depuis TROYES n'avait été opposée. Les y attendaient les quatre canons de 75, du Lieutenant de réserve PANGAUD et la 3^e Compagnie du 25^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais commandés par le Capitaine GOUZY.

A 10 heures 30 apparaissait la première voiture dans laquelle un officier Allemand portant un drapeau blanc criait "Laissez-nous passer. L'Armistice est signé".

Fidèles à la consigne qui leur avait été donnée de se battre sur place coûte que coûte, nos magnifiques Paysans Noirs engagèrent eux-mêmes le combat contre ces géants de la guerre arrivant sur eux gonflés de victoire.

La lutte fut brève mais âpre.

Une soixantaine de Sénégalais retranchés dans CHASSELAY eurent l'audace de tenter une contre-attaque dans la nuit du 19 au 20 Juin, mais submergés par des effectifs cent fois plus étoffés, ayant épuisé tous moyens de résistance, ces braves furent capturés.

Emmenés au lieu dit "Vide Sac" ils reçurent l'ordre de se disperser dans les champs.

Postés en bordure, mitrailleuses et canons faisaient feu sur ces hommes exténués et désarmés. Le boche marquait ainsi sa facile victoire, de la plus vile lâcheté; puis parachevant le massacre, un char lourd tel un monstrueux rouleau compresseur laminait les blessés gisant dans le pré.

C'est à cet endroit que j'ai décidé d'ériger le "TATA" qui veut dire : Enceinte de terre sacrée où sont inhumés les Guerriers morts pour leur pays. Le 8 Novembre 1942 pendant l'occupation on l'inaugurait en grande solennité.

Cette pochette de cartes postales est la première d'une série qui rappellera le suprême sacrifice de ces braves dont l'Histoire mérite de passer à la postérité.

Lorsqu'elle paraîtra en librairie, achetez la; faites lire à votre famille cette sublime Epopée des "Preux Chevaliers Noirs de l'Afrique Française" qui au nombre de 200 attaquaient courageusement plus de 25.000 ennemis uniquement pour sauvegarder l'Honneur.

J. MARCHIANI

Copie. L'original a été remis à M. Ph. Heuriet sur sa demande

22 AVRIL 1944

SUCCINCT HISTORIQUE DU " TATA SENEGALAIS "
des CHÈRES-CHASSELAY (Rhône)

*Il avait dû être de prendre toutes
dispositions pour assurer la propriété
de tout ce qui se trouve sur ce terrain
contigu au paysan noir et blanc*

Les colonnes Allemandes dévalant vers le sud, atteignent les avancées de LYON, aux Chères, le 19 JUIN 1940.

Là, une poignée de braves engagent le combat contre ces géants de la guerre gonflés de victoires.

Fidèles à la consigne, ils tiennent tête ; pour passer il a fallu les abattre tous.

Il s'agissait des Sénégalais de la 3ème Cie du 25ème Régiment.

Par cette fulgurante Action d'Eclat, ces héros Noirs se sont placés au premier rang de ceux qui ont sauvé l'Honneur de nos Armes.

Deux semaines après, avisé que quelques Corps de Tirailleurs gisaient encore là où ils étaient tombés, je décidais de recenser toutes les tombes pour assurer aux Cendres de ces magnifiques Guerriers une décente sépulture.

Mes projections en révélèrent 240 .

Dans les conclusions de mon rapport du 25 AOUT, je proposais la création d'un Cimetière spécial pour les y grouper et, autour de cette nécropole, la constitution d'un petit Domaine qui deviendrait " Terre Sénégalaise " pour en assurer la conservation : pavillon pour le " Conservateur " - salle de Cérémonies - enclos où, à l'abri d'indiscrets regards, les Fétichistes pourraient eux aussi exercer leurs rites spéciaux.

Ce Haut-Lieu, Colline inspirée, Demeure Eternelle où les âmes de tous les Tirailleurs tombés sur nos divers champs de batailles puissent se donner rendez-vous, comme on croit là bas que se rassemblent les esprits de ceux qui sont " morts avant l'âge ", deviendrait lieu de pèlerinage pour les populations Noires.

Après la guerre de 14/18, les Américains amenaient chaque année d'importants convois de Mères et Parents sur les tombes de leurs soldats de couleur inhésés en FRANCE. Nous n'avions rien prévu, alors que plus de 200.000 de nos Paysans Noirs étaient tombés sur notre sol.

L'occasion devait être saisie de réparer cette omission.

Le Chef de l'Etat ayant pris connaissance de ce document en a adopté les conclusions. Il me faisait dire par son messenger, GALANDOU-DIOUF, et me confirmait, par lettre du 30 OCTOBRE, qu'il comptait sur moi pour mener à bien la construction du Cimetière " TATA " et la création de la " CONSERVATION " .

Ce désir équivalait à un ordre et in petto j'en décidais la réalisation.

Sans que l'Etat ni le Département aient eu à y contribuer pécuniairement, les deux municipalités des Chères et de Chasselay ont refusé d'assumer la moindre dépense, le 8 NOVEMBRE 1942 le " TATA " était inauguré et les Héros Noirs solennellement glorifiés avec concours d'un détachement du 153ème R.I.A. Drapeau et Musique.

Depuis cette date toute mon action a tendu à réaliser la " CONSERVATION " qui en sera le complément.

Mais, les 8 propriétaires de parcelles du terrain nécessaire, d'une superficie de 3 hectares et $\frac{1}{2}$, - TATA compris - en ont refusé la vente.

M. ANGELI, Préfet Régional, convoque le Maire des Chères et, en ma présence, lui fait connaître que ce projet doit être exécuté. S'ils ne

consentent la vente amiable, j'exproprierais.

Ayant consulté ses Administrés, le Maire fait savoir qu'ils acceptent.

Le 3 octobre 1943, je me rends à leur Assemblée en leur Mairie, je me trouve dans une atmosphère d'hostilité. Perdant le contrôle de leur pensée, ils vont jusqu'à reprocher au Maire d'avoir consenti à l'édification du " TATA ". Ils renient leur parole.

Le Service des expropriations évalue le prix du terrain - prés secs - 25.000 fms l'hectare. Répugnant à ouvrir un conflit entre Français, j'en offre 40.000 fms, les frais à ma charge en sus.

Le Maire m'informe que les intéressés acceptent. Je prie le Notaire de dresser l'acte.

Mais M. ANGELI prend sa retraite. Le notaire m'informe que, reniant encore leur parole, ils refusent à nouveau.

Cette affaire dépasse le Département et la Région pour se situer sur le plan de l'Empire.

Il semble que l'expropriation doit être décidée par le Chef du Gouvernement.

Je le demande de manière pressante pour me permettre d'exécuter l'ordre du Chef et j'ajoute que la dépense d'environ UN MILLION SEPT CENT MILLE francs ne sera supportée ni par l'Etat ni par le Département. Un groupe d'Amis, sensibles et généreux, ayant mis en ma possession tous les moyens pour réaliser cette belle chose. La FRANCE en recueillera un grand bénéfice moral.

Disposant des matériaux nécessaires, l'objection touchant aux difficultés de s'en procurer est sans valeur.

J'affirme avoir obtenu sur ce projet les enthousiastes approbations de M. le Gouverneur Général BREVIE alors Ministre des Colonies, de M. le SECRETAIRE GENERAL aux Anciens Combattants, du R. P. AUPIAIS, Provincial des Missions Africaines de LYON, ainsi que de hautes personnalités Musulmanes, si el MOKRI, etc..

C O N C L U S I O N S :

Je demande :

- 1°- que l'expropriation soit décidée au profit du FONDATEUR du TATA. J'en assumerai les frais;
- 2°- que l'autorisation de construire le pavillon me soit accordée. Le dossier est en ce moment au Service de l'Equipement National 69 rue Victoria à VICHY.
- Egalement à mes frais.

Laissons aux émasculés la consolation de gémir sur les malheurs de la Patrie.

Les Hommes vrais doivent agir. Fournissons la preuve que nous n'avons cessé de penser à l'Empire.

La réalisation de ce projet est propre à resserrer les liens entre lui et la Métropole meurtrie mais fière encore et reconnaissante.

C O P I E

GALANDOU DIOUF
Député du Sénégal

VICHY LE 8 OCTOBRE 1940

à Monsieur J. MARCHIANI
-Secrétaire Général de l'Office départemental
des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre
et Pupilles de la Nation

LYON

Mon Cher Camarade de Combat et cher frère blanc,

Je reçois le 7 octobre votre lettre datée du 2 courant, accompagnant le rapport si documenté que vous m'envoyez.

Permettez-moi de vous manifester toute l'émotion que ce rapport m'a causé. Votre geste est si beau et si grand qu'il m'a arraché les larmes des yeux. Je vous remercie du fond du coeur en mon nom personnel et au nom de tous nos frères de combat qui sont tombés au Champ d'Honneur en défendant leur chère Patrie qu'est la France. La plus belle des morts est celle de mourir en défendant son pays. Pour nous Sénégalais, nous disons " DIEU bénit celui qui meurt pour son pays ". Votre geste est noble. Il traduit l'âme du bon Français qui est humain et charitable.

Je ne saurai jamais trouver une expression assez juste et assez nette pour vous traduire toute la reconnaissance que les parents des frères noirs et moi nous vous devons. C'est votre geste qui émane d'un bon frère blanc et des gens de bon coeur comme vous qui nous font aimer la France comme une mère.

La France pour nous est notre coeur, notre âme. Qu'elle soit républicaine, radicale-socialiste, royaliste, monarchiste et même communiste. C'est notre chère France tout court. Elle demeure et restera notre France éternelle pour toujours :

Votre nom, mon cher frère blanc, restera gravé dans notre coeur à nous tous Sénégalais.

L'avenir vous prouvera que les Sénégalais ont une vertu dans leur âme, c'est la reconnaissance qui nous dicte de ne jamais oublier les services qui leur sont rendus.

Je garde le document que vous m'avez adressé. J'en fais des copies et saisis immédiatement les autorités militaires et civiles compétentes pour que nécessaire soit fait dans la conclusion de votre rapport.

Merci de la part de toute la race noire de l'Afrique.

Agréez, cher frère blanc et bienfaiteur, l'assurance de mes sincères sentiments bien sûrs et bien cordiaux.

VIVE LA FRANCE.

GALANDOU DIOUF

L'inauguration du monument a eu lieu le 8 novembre 1942. Vichy souhaite s'attirer les bonnes faveurs des colonies avec cet événement symbolique. On fait même venir de la terre d'Afrique. Une citation à l'ordre de l'Armée pour la 3^e compagnie du 25^e R.T.S. est programmée.

SAMEDI 7 NOVEMBRE 1942
N° 4511

Paris-soir
65, Cours de la Liberté - LYON
SIXIÈME DERNIÈRE
UN FRANC

Paris-soir

VICHY • LYON • MARSEILLE • TOULOUSE

APPEL D'HIVER
du Secours National
Des Français souffrants
Aidez-nous à les secourir

MENACE D'ENVELOPPEMENT d'Ordjonikidzé

ville puissamment fortifiée

SITUATION SANS CHANGEMENT A STALINGRAD

FRONTIÈRE SOVIÉTIQUE, 6 Novembre.
Après qu'une relative stagnation eût caractérisé l'attaque sur le front de Stalingrad et que dans le Caucase occidental se poursuivait autour de Toumanov des combats d'attrition, le bataillon de mouvement engagé dans le secteur de Toumanov d'ailleurs normalement, et si les lignes d'investissement à laquelle les armées Ordjonikidzé se développent et se précipitent.

La situation dans cette région se caractérise par le détachement de nouvelles unités allemandes vers le sud de Stalingrad et notamment vers le secteur de Toumanov.

Les observations effectuées dans les zones de combat indiquent que les unités allemandes sont en mesure de mener une offensive sérieuse vers le sud de Stalingrad.

Vers la Caspienne
Les unités allemandes continuent de progresser vers le sud de Stalingrad et vers la Caspienne. Les unités allemandes sont en mesure de mener une offensive sérieuse vers le sud de Stalingrad et vers la Caspienne.

Ce soir appel radiodiffusé du Maréchal en faveur du Secours National

VICHY, 6 Novembre.
Le Maréchal de France, chef de l'Etat, prononcera ce soir, vendredi 6 novembre, à 20 h. et à 22 h., un appel radiodiffusé qui sera le message d'hiver du Secours National.

L'appel sera répété le samedi 7 novembre, à 8 h. 30.
(R.F.S. - HAVAS).

LES 189 SÉNÉGALAIS qui ont assuzé la défense de Lyon

auront une sépulture digne de leur courage

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVÉ INAUGURERA DIMANCHE LE CIMETIÈRE DE CHASSELAY

VICHY, 6 Novembre.
Une initiative inattendue a été prise, il y a quelques mois, à Toulouse, pour la création d'un cimetière de guerre. Elle a donné naissance au cimetière de Chasselay, qui sera inauguré dimanche 8 novembre par le Gouverneur Général Brevé.

Le cimetière de Chasselay, qui sera inauguré dimanche 8 novembre par le Gouverneur Général Brevé, sera le lieu de repos éternel des 189 Sénégalais qui ont assuzé la défense de Lyon.

JE VEUX ADOPTER un enfant

Il y a plus d'offres pour l'adoption que d'enfants abandonnés à recueillir

CÉPENDANT LES PETITS ASSISTÉS SONT AUSSI NOMBREUX QU'JAMAIS

Par Morry BROMBERGER

La guerre, qui a provoqué tant de malheurs et de souffrances, a aussi provoqué un grand nombre d'enfants abandonnés. Ces enfants, qui sont souvent orphelins, ont besoin de soins et de protection. Ils ont besoin d'un foyer et d'un amour.

Il y a plus d'offres pour l'adoption que d'enfants abandonnés à recueillir. Cependant, les petits assistés sont aussi nombreux qu'jamais.

La bataille du Caucase

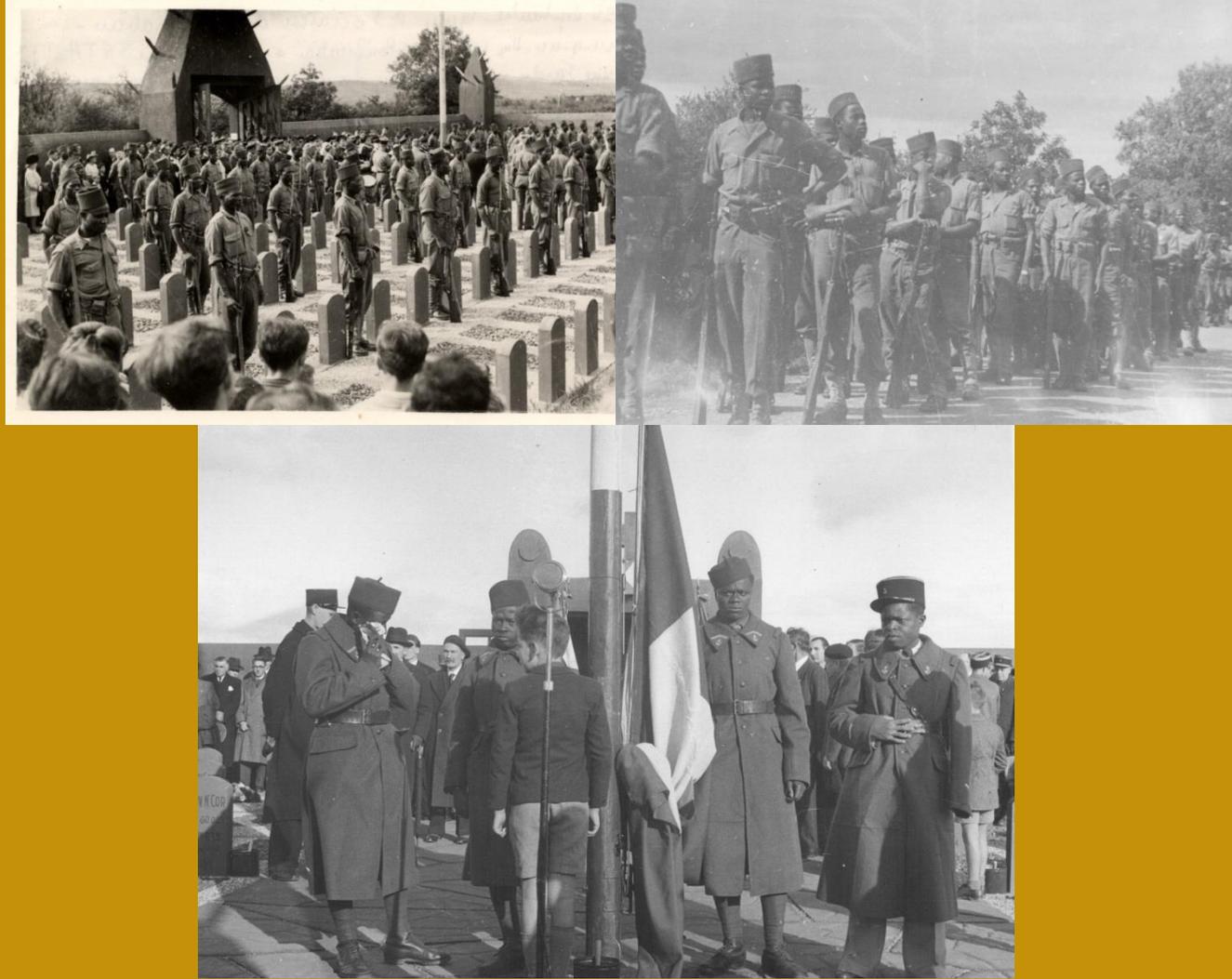
Dans le Caucase la bataille paraît s'être portée en outre de la chaîne, au sud d'elle, la ligne grande route militaire, le long de laquelle se trouvent les caucasiens russes indiquant le terrain de la Caspienne et qui se prolonge vers le sud-est de Tbilissi dans la péninsule caucasienne.

En ce qui concerne l'opération, qui s'est déroulée au Caucase, les unités allemandes ont progressé vers le sud de Stalingrad et vers la Caspienne.

Le ravitaillement

100 grammes de beurre

Le ravitaillement est une opération essentielle pour l'armée. Il est important de garantir que les troupes ont suffisamment de nourriture et de fournitures.



OFFICE DÉPARTEMENTAL DU RHONE
DES
MUTILÉS, COMBATTANTS
VICTIMES DE LA GUERRE
ET
PUPILLES DE LA NATION

HOTEL DE PRÉFECTURE
LYON (III^e)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général des Anciens Combattants

PROGRAMME

pour l'Inauguration du Cimetière Sénégalais de
CHASSELAY (Rhône)

La cérémonie fixée au 8 Novembre ne sera annoncée par aucun communiqué.

Des cars seront loués pour transporter de LYON (Pont Morand) à CHASSELAY, les invités munis de carte.

L'arrivée du Ministre aura lieu à 15 heures.

La troupe sera rangée à l'extérieur du Cimetière des deux côtés de l'allée. Les invités et les Préfets se tiendront un peu en avant de la troupe.

A sa descente d'auto, le Ministre sera reçu par M. MARCHIANI par le Préfet Régional... puis il passera entre les troupes alignées qui rendront les honneurs et pénétrera dans le " TATA " suivi des Préfets et de M. MARCHIANI. La clique du Régiment qui sera à l'entrée du " TATA " empêchera la foule d'entrer.

M. MARCHIANI fera une allocution dont le texte a été approuvé.

La terre du Sénégal dont l'envoi a été demandé à M. BESSON sera disposée sur les tombes par le Ministre et quelques invités.

- Bénédiction par le R.P. AUPIAIS
- Prière Protestante
- Prière de l'Imam (de la Mosquée de PARIS)
- Minute de silence annoncée au clairon et apothéose
- Diverses sonneries de clairon
- Refrain du 25^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
- Garde à vous
- Envoi des couleurs. Sonnerie au Drapeau
- Ouverture du ban
- Lecture de la citation à l'ordre de l'Armée
- Aux Champs
- Fermeture du ban
- Extinction des feux
- Allocution du Ministre
- Marseillaise

Le Ministre et les invités sortent du Cimetière
Les troupes défilent devant les Morts
Départ du Ministre. La troupe rend les honneurs.

M. MARCHIANI fait les honneurs du cimetière aux invités.

=====

Copie certifiée conforme

Marchiani

OFFICE DÉPARTEMENTAL DU RHONE
DES
MUTILÉS, COMBATTANTS
VICTIMES DE LA GUERRE
ET
PUPILLES DE LA NATION

HOTEL DE PRÉFECTURE
LYON (III^e)

Téléphone : Moncey 83-71

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET PENSIONNÉS

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR
Secrétariat Général
des Anciens Combattants

ATTESTATION d'AUTHENTICITÉ

Confectionnée par les Elèves de l'Ecole de Rééducation
Professionnelle des Mutilés de guerre de LYON - GERLAND, la
PELLE n° 7
a servi à répandre de la " Terre " provenant de DAKAR sur les
TOMBES nos 97 à 113
des Tirailleurs Sénégalais inhumés dans le " TATA " de Chasselay
(Rhône), lors de la Cérémonie d'inauguration au cours de la-
quelle ces Guerriers ont été solennellement Glorifiés le
DIMANCHE 8 NOVEMBRE 1942.

R E M I S E

à

Monsieur A N G É L I

Préfet Régional

Fait à LYON le neuf du mois de Novembre mil neuf cent quarante
deux.

Marchiani



J. MARCHIANI
Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaillé Militaire
Croix de guerre et du Combattant
SECRETARE GENERAL
de l'Office départemental des Mutilés, Combat-
tants, Victimes de la guerre et Pupilles
de la Nation du Rhône

FONDATEUR du " TATA "
=====

MI. - ym

- 7 DECE 1942

CD
Catinet
donner un objet
anniversaire de
Chasselay

Ancien Com Catteret
Bata de Chasselay

Monsieur le Secrétaire
Général,

Vous avez bien voulu me faire parvenir la pelle confectionnée par les Elèves de l'Ecole de Rééducation Professionnelle de Gerland, que j'avais utilisée lors de la cérémonie d'inauguration du Cimetière Sénégalais de Chasselay.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'envoi de cet objet que je conserverai en souvenir d'une cérémonie mémorable à laquelle vous avez attaché votre nom.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet Régional,

Signé: ANGÉLI

Monsieur MARCHIANI
Secrétaire Général de l'Office des Mutilés
Combattants, Victimes de la Guerre et
Pupilles de la Nation.

Après l'inauguration, Jean-Baptiste Marchiani veut agrandir le memorial, en faire un domaine où s'organiseraient des pèlerinages mais il n'y parviendra pas rencontrant une fois encore l'hostilité locale et peu de soutien des autorités.

89 II DIV 3 - 29

Département du Rhône
ARRONDISSEMENT DE LYON
MAIRIE
des
CHÈRES

Les Chères, le 5 Mai 1943

Le Président de la
DELEGATION SPECIALE

Monsieur le Préfet Régional
PREFECTURE DU RHONE
LYON

Monsieur le Préfet Régional,

communiqué

6 MAI 1943
CABINET DU PREFET

6 MAI 1943
CABINET DU PREFET

10 MAI
CABINET DU PREFET

Conservation du Cimetière des Sénégalais - J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le projet présenté par M. MARCHIANI, Secrétaire Général de l'Office Départemental des Mutilés et Anciens Combattants et tendant à l'expropriation de 3 ha $\frac{1}{2}$ de terres, prés et vergers appartenant à des propriétaires de la Commune.

Le 15 Avril dernier, j'ai demandé à M. MARCHIANI de sursoir si possible, à l'exécution immédiate de ce projet, pour les raisons suivantes :

- " Les exploitations de chez nous ne sont pas grandes, elles seraient
- " profondément perturbées par la suppression de la moindre parcelle et
- " le Ravitaillement Général serait considérablement atteint par l'expro-
- " priation projetée.
- " La réaction des paysans des CHÈRES est extrêmement vive, ils ne
- " comprennent pas que, pour préparer les visites futures et éventuelles
- " des Africains, on ampute leurs exploitations à une époque où le Gouver-
- " nement leur demande de cultiver la plus petite parcelle de leur terre,
- " de défoncer des prés, de faire des cultures dérobées, d'accroître la
- " production par tous les moyens.
- " Bien qu'ils aient, eux aussi, le culte du souvenir, ils avaient
- " placé au premier plan le devoir que nous leur rappelons sans cesse :
- " produire pour alimenter, dans la Métropole, les Français qui ont faim.
- " Ils s'étonnent enfin, qu'on veuille entreprendre actuellement l'édi-
- " fication de bâtiments qui ne pourront jouer un rôle qu'après la guerre,
- " alors que le Génie Rural n'est pas à même de leur délivrer les bons
- " matières nécessaires à l'entretien de leurs bâtiments."

Or, aujourd'hui même, ces cultivateurs se plaignent que leurs cultures ont été piétinées ces jours derniers, et sans qu'ils en fussent avertis, par des géomètres traînant leurs chaînes dans les prairies. Ils m'informent qu'ils vont alerter leurs Groupements de Défense Paysanne et me demandent de faire une démarche au Ministère de l'Agriculture, à Vichy.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet Régional, j'ai cru devoir vous mettre immédiatement au courant de ce fait, et attirer votre attention sur ses conséquences. Vous trouverez dans une note ci-jointe, une indication résumée des préjudices immédiats que la réalisation du projet MARCHIANI causerait à six propriétaires ou fermiers de la Commune.

...

194

Les Chères

Département du Rhône

Mairie

CHÈRES

Et je vous serais reconnaissant de me donner, si possible, les moyens d'apaiser l'inquiétude de mes Administrés.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet Régional, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments tout dévoués.

Tony BERJON
12, quai Tilsitt
F. 37-54

Un nouvel hommage est rendu à la libération par Yves Farge (commissaire de la République) le 24 septembre 1944 sous la présidence du Général Doyen en présence d'un régiment de Sénégalais dont certains ont participé à la libération du pays. Le monument est propriété d'Etat depuis 1974.

